

L'Eau : une problématique mondiale

UNE RESSOURCE NATURELLE PRÉCIEUSE À PARTAGER

L'eau est une ressource naturelle sans laquelle la vie n'est pas possible sur terre. L'être humain a besoin d'eau potable pour vivre (s'il ne boit pas, il meurt au bout de 5 jours !), pour ses besoins d'hygiène, ses activités diverses (agriculture, industrie, énergie...).

Les besoins moyens en eau d'un individu sont estimés autour de 40 litres par jour.

L'eau existe en quantité suffisante sur terre pour toute l'humanité, mais elle est inégalement répartie.

L'eau devrait donc être considérée comme un bien commun public mondial à répartir équitablement. Il n'en est rien puisque :

- le puissant et omniprésent courant néo-libéral considère l'eau comme une marchandise qui a un prix
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a omis d'inclure l'eau dans ses principes, (alors que la propriété privée y est !) et les Nations Unies n'ont jamais réussi à faire accepter le Droit international de l'eau

Dans cet esprit, l'eau a été déclarée « besoin vital » par les chefs d'état réunis à La Hayes en 2000 qui se sont prononcés résolument contre le principe de l'Eau « Droit patrimonial de l'humanité ».

LES CONSÉQUENCES DE CETTE MARCHANDISATION, DE CETTE ABSENCE DE DROIT INTERNATIONAL DANS LE DOMAINE DE L'EAU SONT GRAVES :

- Les conflits liés à l'eau entre pays voisins se multiplient (appropriation de l'eau de la Palestine par Israël, mainmise de la Turquie sur les sources du Tigre et de l'Euphrate, l'Egypte cherche à s'emparer de l'eau du Nil...)
- selon l'OMS une personne sur 5 dans le monde n'a pas accès à l'eau potable (si rien n'est fait d'ici 2020, 2 à 3 milliards d'individus seront dans ce cas) et près d'un usager sur deux n'est pas relié à un système d'assainissement des eaux usées ,
- Le gaspillage et la pollution, amplifiés par les effets climatiques, provoquent une diminution de la ressource sur l'ensemble des continents :
 - o Le système de production agricole productiviste exige une grande consommation d'eau (maïs, coton, élevage bovin...) et polluée à grande échelle
 - o Le cycle naturel de l'eau est en train d'être altéré par les activités humaines pratiquées dans les pays dits développés, d'où apparition du réchauffement de la planète et son cortège de sécheresses, inondations et autres catastrophes.

L'EAU EST INCONTESTABLEMENT DEVENU UN ENJEU DE PUISSANCE POUR DE NOUVEAUX POUVOIRS (FINANCIER, INDUSTRIEL, ÉCONOMIQUE)

Les multinationales profitent de cette situation en travaillant main dans la main avec les institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale, OMC), dans le cadre de négociations commerciales internationales. Celles-ci poussent les pays étranglés par la dette à sacrifier leurs services publics et ouvrir la gestion de l'eau aux sociétés privées.

La liste est longue des pays où la délégation de la gestion aux multinationales, souvent françaises, s'est terminée par une considérable hausse des prix, empêchant les plus pauvres d'accéder à l'eau.

L'argument selon lequel le processus de libéralisation stimulerait l'économie et serait bénéfique pour les consommateurs ne résiste pas à l'expérience : dans la plupart des cas, le transfert d'un monopole public (assurant une eau de qualité à un prix raisonnable distribué sur l'étendue du territoire) à un monopole privé, aboutit à une eau de médiocre qualité à un prix supérieur sans garantie de distribution sur l'ensemble du territoire.

ORGANISER LA RÉSISTANCE, PROPOSER DES SOLUTIONS

Malgré tout il existe au niveau international des structures de coopération entre les services publics, des mouvements de résistance à la marchandisation de l'eau *.

Afin d'enrayer la dérive néolibérale, il est urgent de mettre en œuvre leurs propositions :

- Le service gratuit pour les premiers 40 Litres d'eau pour tous, par jour et par personne.
- La gestion de l'Eau confiée aux Pouvoirs Publics sous la responsabilité des représentants élus qui assurent une répartition équitable
- Création de comités citoyens de veille et contrôle social dans toutes les entreprises publiques ou prestataires de services de gestion de l'eau
- Le droit à l'accès à l'eau pour tout être humain doit être inscrit dans une législation contraignante et opposable, dans les constitutions des états comme dans les traités internationaux.
- Exclusion de l'eau de l'OMC et de tous les traités commerciaux

Jean Ziegler : « Tout homme qui meurt de faim ou du manque d'eau meurt assassiné »

Magali Braconnot

* voir les propositions de l'ACME, la fondation de France, ATTAC,...